Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-10-15-5 | Commerces - Marché de Noël - Soutien à l'Union des commerçants et artisans de Saint-Étienne-du-Rouvray
Sur le rapport de Madame Carolanne Langlois

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 25
Date de convocation : 9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Madame Anne-Emilie Ravache donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Bechec, Madame Laetitia Dos Santos donne pouvoir à Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Didier Quint.

Etaient excusé·es :
Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Monsieur Mathieu Vilela

Exposé des motifs :
PP3-P : "Habiter, rénover et transformer" / Partenaires et acteurs locaux
Depuis 2025, l'Union des commerçants et artisans (UCA) organise le marché de Noël de la commune.
Cette manifestation est l'occasion de promouvoir, indépendamment de toute opération mercantile, les valeurs du commerce de proximité, en mettant en lumière les savoir-faire des commerçants et artisans auprès de la population et en lui rappelant tout le bénéfice social induit directement par les activités des commerces de la commune.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :
- L'intérêt public du marché de Noël,
- La mobilisation de l'UCA pour l'organisation du marché de Noël,
- Les propositions d'animations au profit des Stéphanais par l'Union des commerçants de Saint-Étienne-du-Rouvray,

Décide :
- D'autoriser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Union des commerçants afin de soutenir ses actions de dynamisation du centre-ville, au service de la population,
- D'autoriser Monsieur le maire à soutenir l'UCA de Saint-Étienne-du-Rouvray dans l'organisation du marché de Noël,
- D'autoriser Monsieur le maire à mettre à disposition du matériel à l'UCA de Saint-Étienne-du-Rouvray ainsi qu'à ses partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération,
par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse	Monsieur Mathieu Vilela
Maire	Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 16/10/2026
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20261015-lmc145308-DE-1-1
Affiché ou notifié le 20 octobre 2026